



BULLETIN QUOTIDIEN DE L'OACI

N° 2
24/9/25

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, contient un résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse : [42^e session de l'Assemblée](#)

ACCÈS WI-FI public au siège de l'OACI :

Adresse : Public@Intl.Civil.Aviation

Mot de passe : ICAO80th

Horaire des séances : mercredi 24 septembre 2025

Première réunion du Comité exécutif, qui sera immédiatement suivie par la troisième séance plénière	9 heures	Salle de l'Assemblée
Première réunion de la Commission administrative	13 h 30	Salle Roberto Kobeh (Salle de conférence 3) 1 ^{er} étage du Centre de conférences Assad Kotaite
Deuxième réunion du Comité exécutif	14 heures	Salle de l'Assemblée

[Veuillez consulter le site web de l'A42 pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ordre du jour, les horaires et l'ordre de déroulement des travaux](#)

Séances d'hier, mardi 23 septembre 2025

Première séance plénière

La session a été officiellement ouverte par M. Salvatore Sciacchitano, Président du Conseil, en sa qualité de Président provisoire de l'Assemblée, lors de la première séance plénière qui s'est tenue à 10 heures le mardi 23 septembre 2025. Trois dignitaires distingués ont honoré l'Assemblée de leur présence et ont tous prononcé un discours : l'honorable Steven MacKinnon, Ministre des transports et Leader du gouvernement à la Chambre des communes du Canada, M. Christopher Skeete, Ministre des relations internationales et de la Francophonie du Québec, et Mme Ericka Alneus, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Rappelant que le Conseil de l'OACI a créé les *certificats de reconnaissance du Président du Conseil*, à l'appui de l'initiative *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) de l'Organisation, visant à saluer les États qui ont accompli d'importants progrès pour combler leurs lacunes en matière de sécurité et de sûreté et pour améliorer la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, le Président du Conseil a présenté des *certificats de reconnaissance en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation* aux États membres suivants (par ordre alphabétique) :

- dans le domaine de la sécurité : l'Albanie, l'Azerbaïdjan, le Botswana, l'Inde, le Maroc, Oman et le Sénégal ;
- dans le domaine de la sûreté : l'Angola, Bahreïn, le Cameroun, l'Indonésie, le Koweït, Moldova et le Togo.

Le Président du Conseil a par la suite remis le 44^e Prix Edward Warner à la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (ACVFFI), qui a été accepté par Mme Pilar Vera Palmés, Présidente et membre fondatrice de l'ACVFFI. L'Assemblée a salué le travail et les réalisations exceptionnels de l'ACVFFI, qui témoignent de la résilience et de la solidarité des familles touchées par des catastrophes aériennes.

La Plénière a ensuite approuvé l'ordre du jour provisoire figurant dans la note A42-WP/1. Puis elle a institué le Comité de vérification des pouvoirs, le Comité exécutif, et le Comité de coordination, ainsi que les Commissions technique, économique, juridique et administrative.

Le Président provisoire a invité les délégations de l'Australie, de la Grèce, de la Jamaïque, de la Mauritanie et du Zimbabwe à désigner le membre de leurs délégations qui siégera au Comité de vérification des pouvoirs, lequel se réunira immédiatement après la première séance plénière. Le Comité de vérification des pouvoirs élira son propre président et présentera un rapport verbal provisoire à la deuxième séance plénière.

La Plénière a ensuite réparti les différents points de l'ordre du jour figurant dans la note A42-WP/1 au Comité exécutif et aux diverses commissions comme suit : au Comité exécutif, les points 10 à 22 ; à la Commission technique, les points 23 à 25 ; à la Commission économique, les points 26 et 27 ; à la Commission juridique, les points 28 et 29 ; et à la Commission administrative, les points 30 à 39.

Le Président provisoire annonce que l'élection au Conseil pour les première et deuxième parties se tiendra durant la quatrième séance plénière le samedi 27 septembre 2025, à 9 heures. Les candidatures doivent être notifiées par écrit au Secrétaire général le jeudi 25 septembre 2025 avant 11 h 45.

Les notifications de candidature pour la troisième partie de l'élection au Conseil, qui ne seront recevables qu'après les première et deuxième parties de l'élection, devront être soumises par écrit au Secrétaire général dans un délai de 48 heures à compter de la clôture de la séance du samedi 27 septembre 2025, soit jusqu'au lundi 29 septembre 2025 à la même heure. La troisième partie de l'élection au Conseil aura lieu lors de la séance plénière du mardi 30 septembre 2025 à 14 heures.

Comme le recommande le Conseil dans la note A42-WP/2, révision n° 1, le nombre maximal d'États membres représentés au Conseil a été établi comme suit : 1^{re} partie : 11 États ; 2^e partie : 12 États ; et 3^e partie : 13 États.

Deuxième séance plénière

À la deuxième séance plénière tenue le mardi 23 septembre 2025 à 14 heures, le Président du Comité de vérification des pouvoirs, M. Dimitrios Azemopoulos (Grèce), a présenté le rapport verbal intérimaire du Comité, lequel était composé de membres provenant, outre de la Grèce, de l'Australie, de la Jamaïque, de la Mauritanie et du Zimbabwe. Il a indiqué qu'au moment de la première réunion du Comité, des originaux des lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçus de 174 États membres et que des délégués de 6 États membres s'étaient inscrits. Conformément à la règle 28 du *Règlement intérieur permanent de l'Assemblée* (Doc 7600), la majorité des États contractants étaient présents, ce qui constituait le quorum, établi à 97. En outre, des originaux de lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçus de 53 délégations observatrices, et 14 s'étaient inscrites.

Il a été rappelé que les États et organisations n'ayant pas encore déposé de lettres de créance en bonne et due forme devaient le faire dès que possible. Dans l'intervalle, en vertu de la règle 7 du *Règlement intérieur permanent*, il est entendu que l'Assemblée leur permet tout de même de participer à ses délibérations. La Plénière a noté le rapport verbal intérimaire du Comité de vérification des pouvoirs et a approuvé sa recommandation.

Au titre du point 6 de l'ordre du jour, sur proposition de l'Afrique du Sud, appuyée par le Royaume-Uni, l'Argentine, Singapour, et le Tchad, l'Assemblée a élu par acclamation M. Nayef bin Ali Al-Abri (Oman) Président de l'Assemblée.

Sur proposition de l'Arabie saoudite, appuyée par le Canada, le Brésil, la Pologne et la Guinée, les candidatures ci-après aux vice-présidences ont été approuvées par acclamation au titre du point 7 de l'ordre du jour :

Premier Vice-Président	M. Leonardo Blengini (Oman)
Deuxième Vice-Présidente	Mme Paule Avomo Assoumou Koki (Cameroun)
Troisième Vice-Président	Dato' Captain Norazman Mahmud (Malaisie)
Quatrième Vice-Président	M. Jon Gunnar Jonsson (Islande)

En outre, sur proposition du Mexique, appuyée par la France, l'Inde et l'Angola, l'Assemblée a approuvé par acclamation les candidatures ci-après à la présidence des commissions :

Commission technique	M. Declan Fitzpatrick (Irlande)
Commission économique	M. Silas Udahemuka (Rwanda)
Commission juridique	M. Jae Woon Lee (République de Corée)
Commission administrative	M. Mauricio Ramírez Koppel (Colombie)

Le reste de la séance a été consacré au point 8 de l'ordre du jour et aux déclarations générales faites par les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Chine, du Danemark, du Nigéria, de l'Espagne, de l'Inde, de l'Islande, de l'Égypte, de la République de Corée, de l'Angola, des Fidji, de l'Arabie saoudite, du Sénégal, du Guyana, du Cameroun, du Royaume-Uni, d'Oman, de la Fédération de Russie, du Portugal et de l'Ukraine. Des déclarations ont également été faites par des observateurs de l'Union européenne (UE), de l'Union africaine (UA) et de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC).

Cérémonie des traités de l'OACI

La première journée de la troisième Cérémonie des traités de l'OACI a eu lieu le 23 septembre 2025.

Des instruments de ratification ont été déposés par l'Angola pour la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, faite à Montréal le 28 mai 1999, ainsi que par le Botswana et Andorre pour le Protocole portant amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale [Article 50 a)] et le Protocole portant amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale [Article 56], tous deux signés à Montréal le 6 octobre 2016.

Élections du Conseil par vote électronique

Pour en savoir plus sur le processus d'élections du Conseil par vote électronique, consultez la page [Procédure de vote électronique](#)

Documents de l'Assemblée

Vous pouvez consulter les documents de l'Assemblée sur la page [Documentation](#) du [site web de la 42^e session de l'Assemblée](#).

Conformément aux pratiques des Nations Unies en faveur de la durabilité environnementale, l'Assemblée délaissera le support papier. Étant donné que toute la documentation de l'Assemblée sera disponible sous forme électronique et que les délégués auront accès à Internet, il ne sera pas distribué de documents sur papier.

Consultez les affiches et les écrans dans le Centre de conférences pour obtenir des informations sur le téléchargement de l'application mobile, notamment un code QR que vous pourrez balayer pour un téléchargement direct. Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas à vous adresser au personnel sur place ou à vous rendre au comptoir d'accueil qui se trouve au foyer du premier étage.

Application mobile A42

Tirez le meilleur parti de votre expérience A42 : téléchargez l'application ICAO Meetings et sélectionnez A42 pour obtenir des renseignements sur les horaires, les mises à jour et les possibilités de mise en réseau. Pour rester informé des annonces importantes, veuillez activer les notifications dans l'application mobile (Profile → Settings → Notifications). Vous avez besoin d'aide ou de renseignements supplémentaires ? Consultez le [site web de l'Assemblée](#) pour obtenir des guides et des FAQ dans toutes les langues de travail de l'OACI.

Ne manquez pas d'annonces importantes : sur l'application mobile, allez à Profile/Settings, choisissez « *Notifications* » et activez la fonction « *Allow notifications* ».

Veuillez noter que l'accès à l'application est exclusivement réservé aux **participants inscrits à l'A42**. L'application offre une gamme de fonctionnalités pour vous aider à naviguer dans l'événement, à rester informé, à participer aux séances et à recevoir des mises à jour en temps réel.

Accès, cartes d'accès prioritaire et attribution des places à la Conférence

L'accès au Centre de conférences Assad Kotaite sera limité aux délégués dûment accrédités et aux délégués résidents. Le bâtiment abritant le Secrétariat de l'OACI est réservé aux délégations résidentes, mais les délégués résidents munis d'un badge valide d'accès au bâtiment de l'OACI pourront escorter les délégués de la 42e session jusqu'à leur bureau.

Les plans d'attribution des places seront affichés à l'entrée des salles de conférence. Des préposés aux réunions seront disponibles pour guider les chefs de délégation et les délégués qui les accompagnent vers les places qui leur sont attribuées.

Des **cartes d'accès prioritaire*** seront délivrées aux délégations (jusqu'à quatre pour les États membres et jusqu'à deux pour les observateurs) pour accéder aux réunions qui se tiendront dans la salle de l'Assemblée. Les délégués résidents munis d'un badge valide de l'OACI peuvent entrer dans la salle de l'Assemblée pour accompagner leur chef de délégation, mais doivent détenir une carte d'accès prioritaire pour occuper un siège attribué. Les délégués munis d'une carte d'accès prioritaire sont tenus de la porter en évidence lorsqu'ils sont assis à la place qui leur a été attribuée dans la salle de l'Assemblée. Les cartes d'accès prioritaire ne seront pas nécessaires pour assister aux réunions qui se tiendront dans la salle Roberto Kobeh (CR3). Les délégations observatrices recevront chacune des cartes d'accès prioritaire (deux au maximum) qui seront nécessaires pour entrer dans la salle de l'Assemblée.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la page [Services de conférence et attribution des places](#).

Diffusion en direct des séances

Toutes les séances publiques seront diffusées dans les six langues sur le site web public de l'OACI. Pour rester informé des horaires de diffusion multilingue des séances publiques sur le web, veuillez consulter le [calendrier de diffusion en direct de l'OACI](#). Les séances publiques sont également diffusées en direct sur [ICAO TV](#).

La diffusion sur place de la séance plénière ou des travaux du Comité exécutif sera également assurée dans la salle de conférence 5 (salle CR5 au 3e étage), mais en anglais seulement.

Pour accéder aux publications de référence :

Rendez-vous à l'adresse <https://portal.icao.int/icao-net/> et saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

À retenir :

Photographie et vidéographie : Lorsque le président de séance le permet, la prise de photographies et de vidéos ne doit pas perturber les délibérations ni incommoder les délégués. Les photographes et vidéastes des délégations qui souhaitent faire des prises de vues dans la salle de l'Assemblée doivent présenter une carte d'accès prioritaire aux agents chargés de la sûreté.

Locaux du siège de l'OACI : Veuillez noter que l'accès au bâtiment sera limité aux participants enregistrés qui sont munis d'une carte d'accès à l'A42.

Skytalks : Où puis-je regarder les Skytalks de l'A42 ?

- Participants en personne : dans une salle dédiée adjacente à la salle de l'Assemblée principale de l'OACI.
- Participants à distance : les travaux de la Conférence seront diffusés en direct sur [ICAO TV](#) et seront disponibles pour un visionnement à la demande par la suite.

Santé et sécurité : La sécurité et le bien-être de l'ensemble des participants à la réunion sont la priorité absolue du Secrétariat de l'OACI. Voir les lignes directrices sur [la santé et la sécurité](#).

Salles de prière : Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de deux [salles de prière dédiées au siège de l'OACI](#). Ces espaces sont conçus pour offrir un environnement calme et respectueux pour la réflexion personnelle, la méditation et la prière.

Lieu : **Salles 4.20.35 et 4.20.36**

À partir du Centre de conférences : **L'accès se fait par la porte située à la droite des ascenseurs.**

Se restaurer près du siège de l'OACI : [Aires de restauration locales](#)

L'OACI est un environnement sans fumée : Il est permis de fumer à l'extérieur seulement, dans les zones indiquées. Veuillez consulter les panneaux.

Code de conduite : Les conférences, réunions et événements de l'OACI doivent être des environnements professionnels, respectueux et exempts de harcèlement. Les participantes et participants sont tenus de se comporter de façon professionnelle et appropriée. Les incidents peuvent être signalés à l'organisateur, au délégué à la sécurité et à la sûreté ou aux chefs de délégation, le cas échéant. [Pour en savoir plus](#)